

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.627.002.1 DU 1ER JUILLET 1993

Bascule à équilibre automatique BALEA modèle SWR03 TPA (CLASSE IIII)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10) REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société BALEA, Z.I., 34270 Saint Mathieu de Trévières.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 91.00.627.005.1 du 22 novembre 1991 (1) et la décision n° 88.1.65.626.1.4 du 27 décembre 1988 (2).

CARACTERISTIQUES

La bascule à équilibre automatique BALEA modèle SWR03 TPA faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par la décision précitée par les modifications de la carrosserie du transpalette portant sur les points suivants :

- le dispositif indicateur, le dispositif imprimeur et le dispositif de raccordement des capteurs sont regroupés dans un pupitre.
- le chargeur intégré de batterie et le tiroir de batterie sont modifiés de façon à rendre la batterie plus accessible et plus amovible.

(1) Revue de Métrologie, décembre 1991, page 1412.

(2) Revue de Métrologie, juin 1989, page 625.

SCELLEMENTS

Le dispositif de scellement est constitué de deux coupelles plombées interdisant l'accès aux dispositifs :

- indicateur, imprimeur et le bornier de raccordement capteurs,
- de réglage.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" figure sur le dispositif indicateur, à proximité des résultats de pesage.

La plaque d'identification de la bascule à équilibre automatique concernée par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

ANNEXES

Photographies n°s 5978-1 et 2 communes avec celles de la bascule à équilibre automatique BALEA, modèle SWR03 TPA de la classe III.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET